

**34^e RÉUNION DU CONSEIL CONSULTATIF
SUR LA RADIO AMATEUR CANADIENNE (CCRAC)**

Date : 29 avril 2010

Heure : 9 h à 12 h

Lieu : Ottawa (Ontario)

Président : M. Gilles Rathier
Gestionnaire, Politique opérationnelle
Industrie Canada

Radio Amateurs du Canada (RAC) :

Geoff Bawden VE4BAW, président
Richard Ferch, VE3KI/VE3IAY – vice-président, Affaires réglementaires
Norm Rashleigh, VE3LC – vice-président, Liaisons industrielles
J. T. (Mitch) Mitchell VE6OH, directeur, Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut
Derek Hay VE4HAY, directeur, Centre-Ouest
Conseiller spécial : Jim Dean, VE3IQ

Industrie Canada (IC) :

Gilles Rathier, gestionnaire, Politique opérationnelle
René Guerrette, directeur, Centre de service pour la radioamateur
Gary Steckly VE3ZGS, analyste technique de la politique, Politique opérationnelle
Joanne Poulin, analyste technique de la politique, Politique opérationnelle

1. Mot de bienvenue et présentations

Gilles Rathier souhaite la bienvenue à tout le monde à la 34^e réunion du CCRAC et mentionne que Peter Hill, directeur des opérations de la gestion du spectre, ne peut pas présider la réunion en raison d'un changement de dernière minute à son horaire. Gilles remercie RAC pour leur participation à l'édition du Spectre 20/20 ainsi qu'à la table ronde sur le spectre. RAC remercie IC pour l'invitation à participer. Nous procédons ensuite à la présentation des participants de la réunion du CCRAC.

2. Examen et approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel quel.

3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2009.

Le procès-verbal est accepté tel quel.

4. Examen des mesures de suivi :

Les mesures de suivis en suspens des réunions du 20 mai et du 21 octobre 2009 sont examinées. Les mesures de suivi ci-dessous ont été numérotées et elles seront désormais ajoutées à la fin des procès-verbaux sous forme de tableau.

Réunion du 20 mai 2009 :

N° mesure de suivi	Sujet	Mesure de suivi	Mise à jour
32.1	Accords de fonctionnement réciproques	Modifier la CIR-3 pour indiquer que les visiteurs venant de pays qui n'ont pas d'arrangement réciproque doivent demander une autorisation spéciale au CSRA.	Sera envoyée par Gary pour publication, devrait être achevée sous peu.
32.2	Utilisation du service d'amateur par satellite	RAC examinera les lignes directrices de l'IARU et indiquera à IC s'il soutient l'adoption de ces lignes directrices.	RAC soutient les lignes directrices.
32.3		RAC formera un groupe de travail pour traiter cette question. IC doit recevoir une réponse le plus tôt possible. Richard Ferch communiquera directement avec Paul Lajoie pour les deux mesures de suivi.	Richard communiquera avec Paul Lajoie.
32.4	Mandat du CCRAC	RAC étudiera différentes possibilités pour le mandat du CCRAC et consultera les intéressés. Le mandat sera mis à jour et diffusé en vue de recevoir des commentaires. Une décision sur le mandat mis à jour sera prise à la	À examiner aujourd'hui.

		prochaine réunion du CCRAC.	
32.5	Rencontre avec Helen McDonald	RAC a demandé à rencontrer Helen McDonald à la prochaine réunion du CCRAC. Industrie Canada étudiera la possibilité.	L'horaire d'Helen McDonald est très chargé. Toutefois, RAC voudrait la rencontrer en vue de se présenter et d'expliquer ses rôles. IC a recommandé à RAC de contacter directement son bureau et que la période estivale serait le meilleur moment.
32.6	Procès-verbaux des réunions précédentes du CCRAC	Gary trouvera les vieux procès-verbaux pour Richard et fournira à Richard un lien aux procès-verbaux sur le site Web d'Industrie Canada.	Gary devrait être en mesure de fournir ces procès-verbaux à RAC la semaine prochaine. Il reculera dans le temps aussi loin qu'il le pourra. Le milieu des années 1990 est très important, et de grands efforts seront faits pour retrouver les procès-verbaux. RAC et IC chercheront les anciens procès-verbaux.

Réunion du 21 octobre 2009 :

N° mesure de suivi	Sujet	Mesure de suivi	Mise à jour
33.1	Communications d'urgence et interopérabilité	IC envisage de clarifier davantage la note de bas de page C11 de la CIR-3. La portée de l'autorisation spéciale qui pourrait être accordée aux radioamateurs en cas de désastre sera étudiée.	La note de bas de page C11 est déjà incorporée à l'ébauche de la CIR-3. Gary doit trouver une personne-ressource pour le groupe des urgences, afin que RAC puisse les contacter directement pour arranger une réunion.
33.2	Accords de fonctionnement réciproques	Gary et René reformuleront la section 5.2.3 de la CIR-3 pour indiquer quand suivre la procédure fondée sur des accords bilatéraux existants (MAECI) ou celle axée sur le traitement au cas par cas (autres pays).	<u>Section 5.2.3. de la CIR-3:</u> Les pays ne faisant pas partie de la CEPT doivent demander une autorisation spéciale à la CSRA, et le directeur doit obtenir l'approbation du directeur régional. Les pays faisant partie de la CEPT n'ont pas à contacter le

			<p>Centre, mais peuvent le faire s'ils insistent, selon les exigences opérationnelles. Cela devrait être précisé à la section 5.2.3. Tout pays n'ayant pas d'accord d'utilisation dans un autre pays doit contacter le Centre. En cas de doute, contacter le Centre (avec plus d'une semaine d'avance). Cela fait déjà partie de l'ébauche de la CIR-3 de Gary. Toutefois, de plus amples détails seront peut-être nécessaires.</p> <p>À titre indicatif : Licence de radioamateur internationale (comme un permis de conduire). Ken Pulfer fait partie du sous-comité du WRC. Des problèmes d'ordre techniques doivent être examinés de par le monde.</p>
33.3	Radiocommunications aux Jeux olympiques	Joanne communiquera avec un représentant d'IC à Vancouver pour dissiper les préoccupations. Il serait idéal de recevoir une réponse avant le 15 novembre 2009, qui est la date limite pour la prochaine publication du magazine The Canadian Amateur (TCA).	Achevé
33.4	Rencontre avec Helen McDonald	RAC a demandé à rencontrer Helen McDonald à la prochaine réunion du CCRAC. Industrie Canada étudiera la possibilité.	RAC s'occupera de communiquer avec le bureau de Mme McDonald pour prendre rendez-vous avec elle.
32.6	Procès-verbaux des réunions précédentes du CCRAC	Gary trouvera les vieux procès-verbaux pour Richard et fournira à	(voir mesure de suivi 32.6)

		Richard un lien aux procès-verbaux sur le site Web d'Industrie Canada.	
--	--	--	--

5. Administration du Centre de service pour la radioamateur

RAC demande à IC de faire le point sur la base de données des indicatifs d'appel. IC informe RAC que le contrat de la RAQI a été prolongé jusqu'en novembre 2011. Le site Internet actuel n'est pas conforme aux normes du gouvernement du Canada, ce qui pose problème pour le contrat de la RAQI. IC travaille sur une nouvelle base de données pour les certificats amateurs et professionnels et sur un portail Web qui permettra un nombre limité de demandes automatisées. IC essaie actuellement des modules et a commencé à élaborer les portails Web. Il y a beaucoup d'étapes dans le développement de ce produit, particulièrement parce qu'il sera disponible sur Internet, notamment l'évaluation des risques et de la sensibilité. Le nouveau site Internet permettra la recherche d'indicatifs d'appel, aura de nombreuses fonctions automatisées, sera muni de restrictions géographiques intégrées, etc. Il sera plus souple en ce qui a trait aux préfixes d'indicatifs d'appel en cas de modifications ultérieures à la politique.

Indicatifs d'appel pour événements spéciaux : Si IC peut devenir entièrement automatisé, il est possible que la politique soit ultérieurement modifiée pour éliminer les frais. Actuellement, nous ne pouvons pas permettre l'échange de monnaie sur Internet. Les fichiers plats sont encore disponibles à RAC pour affichage.

Le Centre délivrera désormais les certificats amateurs et professionnels. La gestionnaire du Centre est Lisa Beaulieu, qui relève de Jacques Filiatrault. Le Centre a récemment recruté 3 nouveaux commis, dont un amateur. Aucune statistique n'était disponible à la réunion.

Touches silencieuses : Actuellement statu quo. Il est possible qu'avec plus de personnel au Centre, plus d'efforts soient déployés relativement aux touches silencieuses. Les envois généralisés de courriels ne fonctionnent pas.

6. Présentation de RAC sur la demande de fréquences ponctuelles dans la bande de 5 MHz.

Richard Ferch donne une présentation *PowerPoint* sur la demande de fréquences ponctuelles dans la bande de 5 MHz soumise à Guy Mitchell (DGTP) le 31 mars 2010, et sur son contexte. Le contexte est compris dans la proposition et a été remis depuis à la DGTP.

Des questions sont posées sur la possibilité d'utiliser ces fréquences en cas d'urgence sans mode de fonctionnement restreint (la puissance, par exemple), en vue de rendre les communications d'urgence plus faciles. RAC souhaiterait avoir la permission d'emboîter le pas aux États-Unis s'ils désignent un canal d'un type particulier (numérique, par exemple) pour un service particulier sans avoir à refaire toutes les étapes avec IC.

IC examine des questions opérationnelles, comme les titulaires et les préoccupations du MDN (Gilles et Gary ont rencontré la DGTP hier). Le MDN (RRAFC – Réseau radio affilié des Forces canadiennes) effectue actuellement des essais sur des fréquences de la bande de 5 MHz. On devrait donc en examiner les résultats.

Des autorisations temporaires pour les essais sur les fréquences de la bande de 5 MHz ont déjà été données au cours des 3 ou 4 dernières années.

Mesure de suivi 34.1 : IC rencontrera le MDN (Jacques Cholette) en vue de déterminer si ce dernier utilise les canaux proposés et de cerner ses préoccupations. Richard sera invité à se joindre à la réunion.

Mesure de suivi 34.2 : IC examinera sa base de données pour déterminer si des titulaires utilisent les canaux proposés.

7. Mandat du CCRAC

On examine la proposition de mandat modifié. On veut permettre aux présidents de convoquer une réunion supplémentaire si un sujet doit être examiné ainsi que de former des groupes de travail et permettre au CCRAC de donner des directions. Le mandat sera redistribué. La signature du mandat ne nécessite pas la présence d'IC et de RAC ensemble, mais il serait préférable de les faire signer en même temps. Le mandat n'est pas encore au point, mais nous l'adoptons tel quel jusqu'à ce qu'il soit signé.

Mesure de suivi 32.4 : Richard modifiera le mandat proposé et le soumettra à Joanne pour commentaires.

8. Rapport d'étape sur les essais de la bande de 500 kHz (RAC)

Ce point est en préparation du CMR-12, qui aura lieu en février 2012 (réunion préparatoire en février 2011). Quatre personnes effectuent des essais, et les choses se passent bien. Contrairement à leurs attentes, toutefois, aucun essai n'est effectué en Arctique. Toutes les licences ont été renouvelées. Les contrats avec les autres pays ne sont pas ce que l'équipe de quatre personnes prévoyait en raison de l'absence d'accords bilatéraux. L'équipe ne sait pas si elle doit prolonger la période d'essai au-delà du 31 mars 2011, en raison de la réunion préparatoire qui a déjà eu lieu. Aucun brouillage n'est signalé, de sorte que les essais peuvent continuer jusqu'au 31 mars 2012. L'équipe reçoit un bon soutien du côté d'IC, surtout pour l'obtention de suffixes d'indicatifs d'appel qui correspondent à leur indicatif d'appel. Il y a actuellement des titulaires de licence à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, en Ontario et en Colombie-Britannique.

9. Rapport d'étape sur la proposition de licences de base (RAC)

RAC souhaite effectuer des recherches sur les licences de base en vue de soumettre une

proposition à IC. RAC peut communiquer avec Gary et Joanne s'il a des questions, au fur et à mesure qu'il prépare sa proposition.

Les deux parties examinent les enjeux passés liés aux licences de base :

- Il peut avoir des problèmes avec les suffixes à quatre caractères et les périodes de validité. Ces problèmes seront peut-être réglés par le nouveau logiciel?
- Les préoccupations relatives au nouveau plan de cours et au générateur d'examen, entre autres, font partie de la proposition de licences de base. Le générateur d'examen actuel n'est pas conforme au CFL 2.0 et sera peut-être ultimement retiré du site Internet d'IC.
- Un examen de base pour les licences de base pourrait être donné et avoir une note de passage plus basse, même temporairement. Il y a possibilité de revoir les questions d'examen.
- L'objectif des licences de base est de donner la piquête de la radioamateur à plus de gens, qui pourraient prendre part aux ARES (par exemple une équipe formée de conjoints).

RAC souhaite connaître la vision d'IC relativement au service amateur pour les 25 prochaines années. Il a été recommandé à RAC de faire une demande officielle à IC sur le sujet.

10. Révision des documents d'IC

IPR-4 et CIR-3 : IC souhaite publier les deux simultanément. Gary espère le faire bientôt, de préférence au cours du prochain mois. Les IPR-4 doivent être publiées dans la Gazette pour une période de commentaires de 30 jours, puis être publiées de nouveau avec les modifications. Nous visons la publication dans la Gazette d'ici la fin mai. La CIR-3 doit être publiée en même temps que les IPR-4.

11. Autres questions

Communications d'urgence : Nos documents indiquent qu'actuellement, les radioamateurs ne peuvent pas utiliser leur équipement hors bande, même en situation d'urgence. RAC voudrait reformuler le libellé de cette façon : « à moins d'une demande d'un agent de la paix ou du maire... », ce qui est semblable à la réglementation de l'Australie. Il souhaiterait voir la modification dans les IPR-4.

Application de la loi : IC (René Guerette) a dû répondre à une demande ministérielle concernant un opérateur non autorisé à Victoria, en Colombie-Britannique. La réponse mentionne de ne pas accorder d'auditoire à l'opérateur pour éviter de l'encourager, et qu'une enquête est menée sur cet opérateur par le bureau d'IC à Victoria.

Exploitants de radio commerciale sur les fréquences de radioamateurs : Une entreprise en Alberta utilise des fréquences de radioamateurs. Le cas a été signalé au bureau d'IC à Edmonton. Des amateurs et des employés d'IC ont communiqué avec l'entreprise. Un cas similaire s'est produit à Ottawa, et l'exploitant a été condamné à une amende.

Mesure de suivi 34.3 : Mitch communiquera avec Joanne par courriel, et elle communiquera avec le bureau de district d'Edmonton pour faire le suivi.

Briquets à gaz : RAC souhaite qu'une lettre soit publiée pour rappeler aux utilisateurs que les vieux briquets sont source de bruit dans le spectre. Problème NMB.

Bruit des lignes électriques : Sensibiliser les compagnies d'électricité au bruit causé par leurs lignes électriques. Leur rappeler qu'elles sont tenues d'éliminer le bruit (normes NMB). RAC devrait peut-être envoyer une lettre aux bureaux de district locaux.

Mesure de suivi 34.4 : À préciser au cours de la téléconférence du COS.

12. Nouvelles de RAC

Geoff Bawden est le nouveau président. J.T. (Mitch) Mitchell est le nouveau directeur régional pour l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Chris Petrie est le nouveau directeur régional pour le sud de l'Ontario. Le nouveau secrétaire est Paul Burggraaf, et la nouvelle trésorière est Margaret Tidman.

13. Nouvelles d'IC

Fiona Gilfillan est la nouvelle directrice générale en remplacement de Mike Connolly. Fiona est passée du CRTC à IC. Bill McCrum prendra bientôt sa retraite.

14. Préparatifs pour la 35^e réunion du CCRAC

Il serait préférable de tenir la 35^e réunion du CCRAC en même temps que la réunion du Conseil de RAC en 2011.

Mesure de suivi 34.5 : Jim nous communiquera les dates.

15. Rédaction du communiqué post-réunion du CCRAC

Richard Ferch rédigera le communiqué post-réunion du CCRAC pour publication. La date limite est le 15 novembre 2009.

Mesure de suivi 34.6 : Richard enverra un communiqué à Joanne pour des commentaires avant la date limite de publication de la mi-mai.

16. Levée de la séance

Résumé des mesures de suivi en cours

N° mesure de suivi	Sujet	Mesure de suivi	Mise à jour
32.1	Accords de fonctionnement réciproques	Modifier la CIR-3 pour indiquer que les visiteurs de pays qui n'ont pas d'arrangement réciproque doivent demander une autorisation spéciale au CSRA.	Sera envoyée par Gary pour publication, devrait être achevée sous peu.
32.2	Utilisation du service amateur par satellite	RAC examinera les lignes directrices de l'IARU et indiquera à IC s'il soutient l'adoption de ces lignes directrices.	RAC soutient les lignes directrices.
32.3		RAC formera un groupe de travail pour traiter cette question. IC doit recevoir une réponse le plus tôt possible. Richard Ferch communiquera directement avec Paul Lajoie pour les deux mesures de suivi.	Richard communiquera avec Paul Lajoie.
32.4	Mandat du CCRAC	RAC étudiera différentes possibilités pour le mandat du CCRAC et consultera les intéressés. Le mandat sera révisé et diffusé en vue de recevoir des commentaires. Une décision sur le mandat révisé sera prise à la prochaine réunion du CCRAC.	Richard modifiera le mandat et l'enverra à Joanne pour recueillir des commentaires.
32.5	Rencontre avec Helen McDonald	RAC a demandé à rencontrer Helen McDonald lors de la prochaine réunion du CCRAC. Industrie Canada étudiera la possibilité.	L'horaire d'Helen McDonald est très chargé. Toutefois, RAC voudrait la rencontrer en vue de se présenter et d'expliquer ses rôles. IC a recommandé à RAC de contacter directement le bureau de Mme McDonald, et que la période estivale serait le

			meilleur moment.
32.6	Procès-verbaux des réunions précédentes du CCRAC	Gary trouvera les vieux procès-verbaux pour Richard et fournira à Richard un lien aux procès-verbaux sur le site Web d'Industrie Canada.	Gary devrait être en mesure de fournir ces procès-verbaux à RAC la semaine prochaine. Il reculera dans le temps aussi loin qu'il le pourra. Le milieu des années 1990 est très important, et de grands efforts seront faits pour retrouver les procès-verbaux. RAC et IC chercheront les anciens procès-verbaux.
33.1	Communications d'urgence et interopérabilité	IC envisage de clarifier davantage la note de bas de page C11 de la CIR-3. La portée de l'autorisation spéciale qui pourrait être accordée aux radioamateurs en cas de désastre sera étudiée.	La note de bas de page C11 est déjà incorporée à l'ébauche de la CIR-3. Gary doit trouver une personne-ressource pour le groupe des urgences, afin que RAC puisse les contacter directement pour arranger une réunion.
33.2	Accords de fonctionnement réciproques	Gary et René reformuleront la section 5.2.3 de la CIR-3 pour indiquer quand suivre la procédure fondée sur des accords bilatéraux existants (MAECI) ou celles axées sur le traitement au cas par cas (autres pays).	<u>Section 5.2.3. de la CIR-3:</u> Les pays ne faisant pas partie de la CEPT doivent demander une autorisation spéciale à la CSRA, et le directeur doit obtenir l'approbation du directeur régional. Les pays faisant partie de la CEPT n'ont pas à contacter le Centre, mais peuvent le faire s'ils insistent, selon les exigences opérationnelles. Cela devrait être précisé à la section 5.2.3. Tout pays n'ayant pas d'accord d'utilisation dans un autre pays doit contacter le Centre. En cas de doute, contacter le Centre (avec plus d'une semaine d'avance). Cela fait déjà partie de l'ébauche de la CIR-3 de Gary. Toutefois, de plus amples précisions seront peut-être nécessaires.

			À titre indicatif : Licence de radioamateur internationale (comme un permis de conduire). Ken Pulfer fait partie du sous-comité du WRC. Des problèmes d'ordre techniques doivent être examinés de par le monde.
33.3	Radiocommunications aux Jeux olympiques	Joanne communiquera avec un représentant d'IC à Vancouver pour dissiper les préoccupations. Il serait idéal de recevoir une réponse avant le 15 novembre 2009, qui est la date limite pour la prochaine publication du magazine The Canadian Amateur (TCA).	Achevé
33.4	Rencontre avec Helen McDonald	RAC a demandé de rencontrer Helen McDonald à la prochaine réunion du CCRAC. Industrie Canada étudiera la possibilité.	RAC communiquera avec le bureau de Mme McDonald pour prendre rendez-vous avec elle.
34.1	Fréquences ponctuelles dans la bande de 5 MHz	IC rencontrera le MDN (Jacques Cholette) pour déterminer si ce dernier utilise les canaux proposés et cerner leurs préoccupations. Richard sera invité à la réunion.	
34.2		IC étudiera sa base de données pour les titulaires utilisant les canaux proposés.	
34.3	Exploitants de radio commerciale sur les fréquences de radioamateur	Mitch communiquera avec Joanne par courriel, et elle communiquera avec le bureau de district d'Edmonton pour un suivi.	
34.4	Bruit des lignes électriques	À préciser au cours de la téléconférence du COS.	
34.5	Préparatifs pour la 35 ^e réunion du CCRAC	Jim nous communiquera les dates.	

34.6	Rédaction du communiqué après la réunion du CCRAC	Richard enverra un communiqué à Joanne pour commentaires avant la date limite de publication de la mi-mai.	
-------------	---	--	--